



CENTRE de PERFECTIONNEMENT REGIONAL

Regroupement par postes

CATEGORIE U14 G

(Joueurs nés en 2005)

Mercredi 09 Janvier 2019

Mercredi 16 Janvier 2019

Complexe Plaine des Sports de ROUSSET

(RD 56 – 13790 ROUSSET)

Rendez-vous à : 14h15 sur le site

Fin de la journée sur le site à 17h00

Encadrement régional :

- M. Laurent MOURET D.T.R. Ligue Méditerranée le 09/01/2019
- M. Laurent LAUZUN C.T.R. P.P.F. Ligue Méditerranée le 09/01/2019 et le 16/01/2019
- À Désigner Membre ETR pour le 16/01/2019
- M. Grégory BERNARD Membre ETR (Spécifique GB) le 09/01/2019
- M. DA COSTA Francisco Membre ETR (Spécifique GB) le 16/01/2019
- ETTORY Anthony Membre ETR (Spécifique GB) le 09/01/2019 et le 16/01/2019
- PINERI Maurice Membre Ligue le 09/01/2019 et le 16/01/2019

Joueurs convoqués (suite aux journées CPS d'Octobre 2018 ou observations de match)

RASSEMBLEMENT du MERCREDI 09 Janvier 2019

Nom	Prénom	Club
VEYRIER	Antonin	A.C .VEDENE
LEBESLE	Nathan	ASM SAINTE MAXIME
MOHAMED BOINA	Riad	F.C. SEPTEMES
MOUDERE	Thomas	HYERES F.C.
DRAZI	Adam	ISTRES F.C.
GAUTIER	Luan	ISTRES F.C.
DEH	Tidiane	MARIGNANE GIGNAC F. C.
GREGORI	Anthony	ASPTT MARSEILLE
HAMIDOU	Keylian	O.MARSEILLE
CASANOVA MARTINEZ	Matteo	O.MARSEILLE
MOHAMED	EL Asrar	O.MARSEILLE
BERNABE	Enzo	O.MONTEUX
DO CARMO	Sophian	O.G.C. NICE

Nom	Prénom	Club
MATRAGLIA	Louka	RFC TOULON
MARTEL	Alexandre	EFC FREJUS ST RAPH
DJALTI BENZIANE	Nadir	SP.C. D'AIR BEL
REZZOUG	Marwane	SP.C. D'AIR BEL
RAJER	Romy	A.S. CANNES SP

RASSEMBLEMENT du MERCREDI 16 Janvier 2019

Nom	Prénom	Club
BOCHET	Matteo	A.C. AVIGNON
MILOUDI	Hamza	A.C. AVIGNON
FOURNET	Théo	A.C. AVIGNON
ES SAOUDI	Amine	A.C. VEDENE
OLIVON	Noa	A.S. MONACO
MINGUZZI	Matteo	A.S. MONACO
VIRGILIO	Tom	ASPTT MARSEILLE
VALENTI	Enzo	ENT CANET ROCHEVILLE
TRUCHOT	Grégori	ENT CANET ROCHEVILLE
RENOIR	Maxime	MARIGNANE GIGNAC F. C.
GHAUD	Jacques Hervé	O.MARSEILLE
ALI	Nayd	O.MARSEILLE
ATTALAH	Mohamed	O.MARSEILLE
BENYAHIA TANI	Aylan	O.MARSEILLE
BELLACHHAB	Lyes	PAYS D'AIX F. C.
AHAMADA	Kamal	SP.C. D'AIR BEL
TOHOULI	Chris Rayan	SP.C. D'AIR BEL
SEBOUI	Samir	SP.C. D'AIR BEL
MARTINEZ JULLIEN	Owen	GAP FOOT 05

Objectifs du C.P.S:

- Suivi et évaluation de la promotion 2005 (joueurs connus, identifiés lors du parcours de détection du concours Pôle Espoirs en U13, observation de matchs,)
- Apporter, en complément du club, des éléments de réponse sur les fondamentaux du football (aspects comportementaux, techniques, liés aux principes de jeu, travail aux postes ...)

Se munir :

- Équipement complet de footballeur (***prévoir Short blanc et chaussettes Foot blanches***)
- Protège tibias (obligatoires à chaque séance)
- Crampons moulés (terrain synthétique)
- Nécessaire de toilette (serviette de douches)
- Venir en survêtement de son club
- **AUTORISATION PARENTALE (pour ceux qui ne l'ont pas remise en Octobre 2018)**

Planning prévisionnel

U14 Garçons 13 ans Evaluation / Observation Perfectionnement Orientation	<p><u>DISTRICT</u></p> <p><u>Observation -Détection de base</u> : Phases de secteurs et /ou inter secteurs Novembre/Décembre à Mars</p> <p><u>CPS avec joueurs U13 n-1 et nouveaux joueurs</u> Vacances Toussaint/Noel/ Février ou Mercredi AM ?</p>	<p><u>LIGUE</u></p> <p><u>CPS GB et joueurs</u> : U13 n-1 (concours Pôle et vus en matchs) 23 ou 25 Octobre 2018 09 ou 16 Janvier 2019</p> <p><u>Rass Régional</u> : 06 Mars 2019 Meilleurs CPS Ligue + Meilleurs Détection District</p> <p><u>Stage Régional</u> Joueurs Pôle + meilleurs Rass. Régional du 16 au 18 Avril 2019</p> <p><u>Match amical</u> Mercredi 15 Mai 2019</p>	<p style="text-align: center;"><u>FFF</u></p> <p><u>Rassemblement Inter Ligues</u> 18 au 20 Juin 2019 à AIX en PROVENCE</p> <p>1 équipe <u>MED/CORSE</u> 14 joueurs + 2 GB</p>
---	---	---	---

IMPORTANT : En cas d'indisponibilité ou pour tout renseignement complémentaire :
Laurent LAUZUN **06.12.64.40.17**

N.B. : Art. 14 du Règlement Administratif de la Ligue

« **Aucun joueur sélectionné ne pourra refuser son concours, sans motif ou cas de force majeure, dûment établi. En cas de refus non motivé ou non reconnu du joueur désigné, il sera fait application des dispositions de l'article 175 des Règlements Généraux** ».
